

927769/1/1

SOCIÉTÉ
D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Lyon

Le 18 Mars

1894

Secrétariat & Bibliothèque

AU

MUSÉUM DES SCIENCES NATURELLES

Palais des Arts



*Répondre.
Tout cela est menaçant.
C'est beaucoup de latence à faire.*

A Monsieur E. Cartailhac, Toulouse.

Monsieur,

Votre lettre du 18 Février nous signale l'irrégularité pour la
Cessation d'envoi du Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon, que
doivent nos membres honoraires. Notre Président général, M. Chautre, que
son dévouement ainsi que sa compétence exceptionnelle constituent
dépositaire des traditions de la Société, vient de m'en fournir l'explication :
Votre nomination de membre honoraire et l'avis qui vous en fut adressé,
il y a déjà bien des années, n'aurait, paraît-il, été l'objet d'aucune espèce
de réponse ni directe, ni indirecte, telle qu'ait été l'envoi de quelque
communication. Votre silence fut interprété comme une non-acceptation,
et votre nom, omis sur les listes.

Mais, puisque vous venez aujourd'hui nous des rapports qui ne
peuvent être que profitables à la science qui vous doit tant de beaux
travaux, nous allons vous adresser, si ce n'est déjà fait, les numéros qui
vous manquent, et assurer la régularité d'envoi du Bulletin. Nous
souhaitons vivement que vos communications fréquentes de vos propres recherches
viennent en relever la valeur, et forment avec « l'Anthropologie » des
échanges de vulgarisation scientifique.

En ce qui concerne le cours d'Anthropologie que professait notre savant
Secrétaire général, le Conseil Municipal de Lyon n'a pas eu à le supprimer :
C'est M. Chautre lui-même qui y a renoncé lorsqu'il a été désigné par
M. le Ministre de l'Instruction publique pour faire un Cours d'Ethnologie
à la Faculté des Lettres.

Recevez, Monsieur, avec mes salutations empressées, l'expression de
mes meilleurs sentiments de confraternité.

Pour le Président absent, le Vice-Président.

D^r L. Didot

Professeur agrégé à la Faculté de Médecine
de Lyon.